

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE

---

AVIS PUBLIC

---

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-EM-373  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 249 000 \$ POUR LA MISE À NIVEAU  
DE LA STATION DE POMPAGE TOUR-DU-LAC

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 19 décembre 2023, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2023-EM-373 décrétant une dépense et un emprunt de 1 249 000 \$ pour la mise à niveau de la station de pompage Tour-du-Lac.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

**Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 6 février 2024 pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 091 816 \$.**

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 19 décembre 2023 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 13 février 2024.

Anny Després, greffière adjointe